

Rue Gaillard Cheval

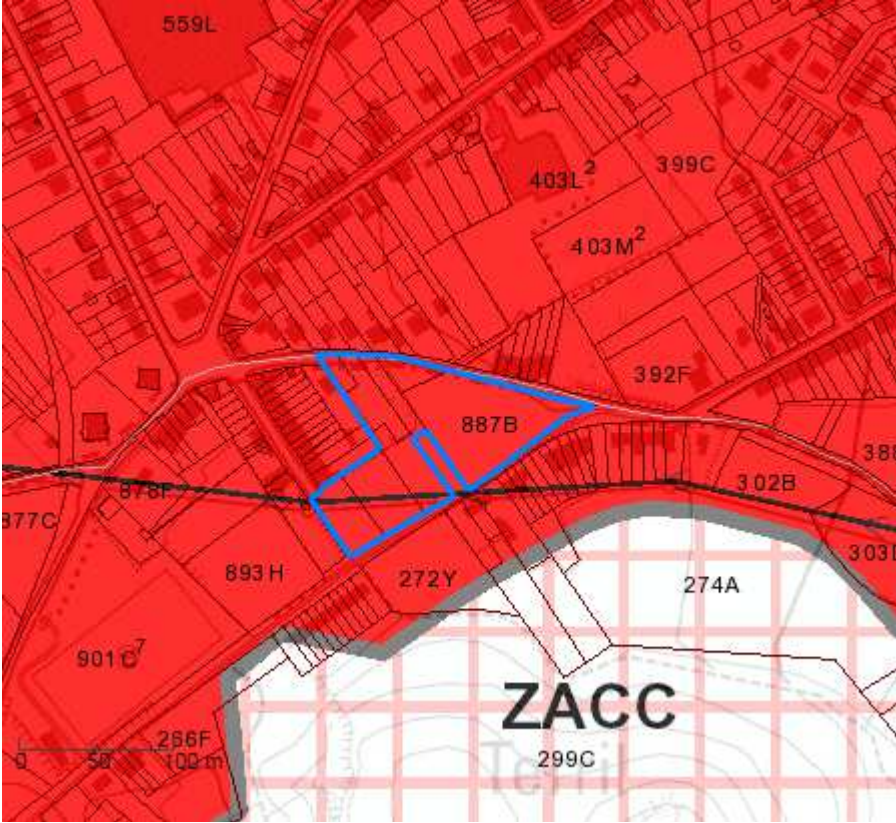
Fiche technique détaillée

1. Adresse : croisement de la rue Gaillard Cheval et du chemin de la Soquette à 4000 Liège
2. Superficie (m²) : superficie totale de 10.833 m²






Parcelle cadastrale : Le terrain est localisé sur les parcelles LIEGE 18 DIV/ section E / n°884f², 885c, 887b, 888c, 890k, 891d, 891k et 892e. Elles sont reprises au plan de secteur en zone d’habitat tel que représenté ci-dessous.



Plan de Secteur

Zones d'affectation

	Habitat
	Habitat à caractère rural
	Services publics et équipements communautaires
	Centre d'enfouissement technique
	Centre d'enfouissement technique déaffecté
	Loisirs
	Servitude particulière
	Activité économique mixte
	Activité économique industrielle
	Activité économique spécifique Agro-Economique
	Activité économique spécifique Grande Distribution
	Activité économique spécifique Risque majeur
	Extraction
	Aménagement communal concerté
	Aménagement communal concerté à caractère industriel
	Agricole
	Forestière
	Espaces verts
	Naturelle
	Parc
	Eau
	Zone non affectée ("zone blanche")

Etat du bien :

3. Description : Ce terrain est une grande parcelle plate de 10.833m². Elle a été longtemps cultivée en céréales, jusqu'en 2018. Depuis 2019, elle n'a plus d'affectation agricole, et la flore locale en a repris possession (dont 4 plantes invasives).
4. Est-ce un SAR¹ ? non
5. A-t-il fait l'objet d'une étude de risque ? oui

¹ Site à réhabiliter (Région Wallonne)

Ce terrain a été jugé inapte à la culture d'aliments car il présente de nombreux dépassements de la valeur seuil (Zn, HAP, cyanures, Benzo...). Il présente un risque pour les zones C (Pb) et F (cyanures libres) et un principe de précaution est appliqué pour les zones A, B, D et E.

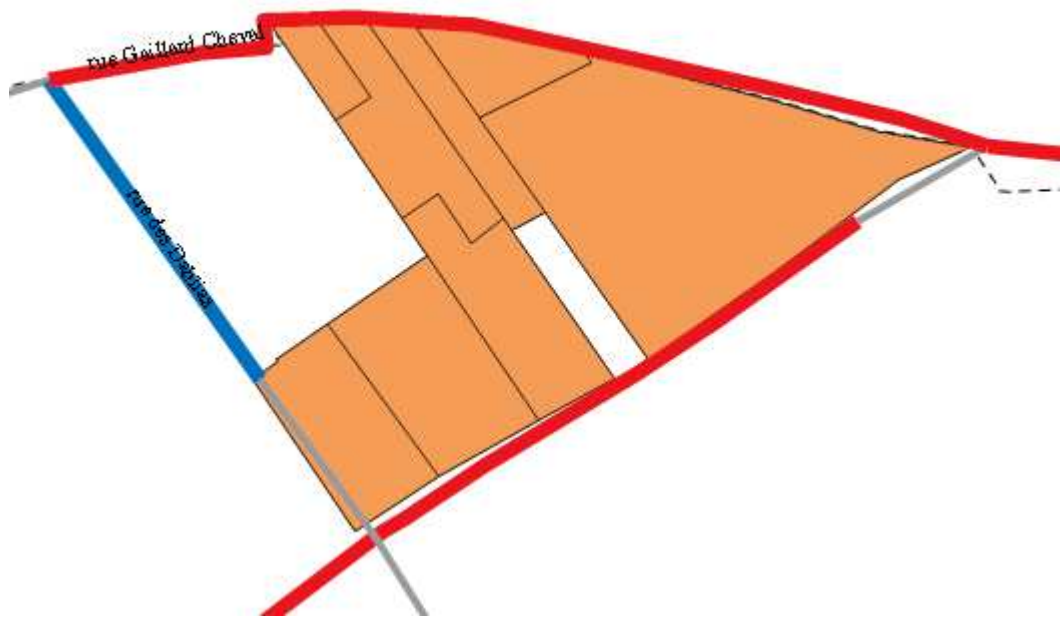


Accessibilité

6. Existe-t-il un accès à la voirie ? oui
7. Taille de l'accès à la voirie : >4m

Situation et contraintes urbanistiques et juridiques

8. Propriétaire : - Régie foncière - Ville de Liège
9. Durée de la mise à disposition du terrain : contrat de commodat 10 ans renouvelable
10. Présence d'un sentier vicinal ? en bordure
 11. N° du chemin vicinal Chemin vicinal 10 (rouge)
Sentier vicinal 154 (bleu)



- 12. Zone classée aux Monuments et sites ? référence – non
- 13. Présence d'arbre(s) remarquable(s) ? –non
- 14. Affectation(-s) au plan de secteur : zone d'habitat
- 15. Repris dans une ZACC² : non
- 16. Est-il compris dans un SOL³ ? oui

Le terrain est également inscrit dans un schéma d'orientation local (SOL), dénommé « N° 40/5 quartier du Thier » et arrêté le 17 mars 1999.
Le SOL précise le plan de secteur. Dans ce cas le SOL prévoit du logement sur l'angle entre la rue Gaillard Cheval et le chemin de la Soquette.

² Zone d'Aménagement Communale Concertée

³ Schémas d'Orientation Local

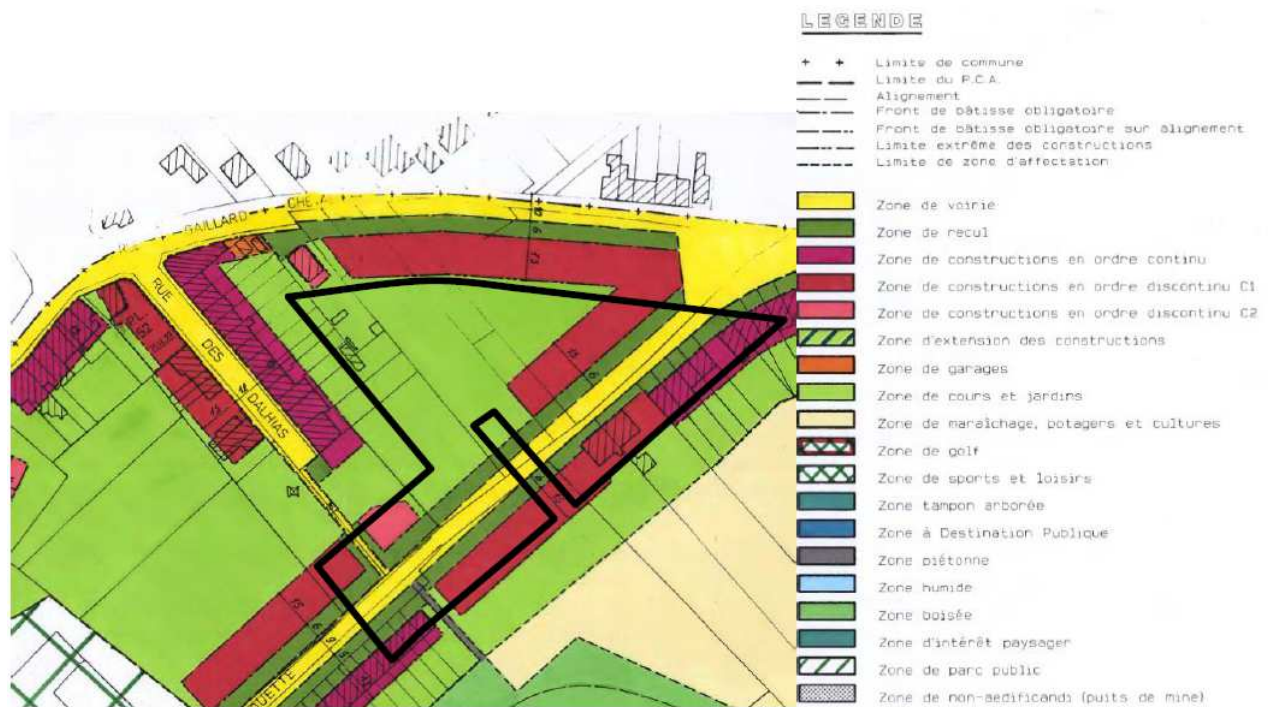


Figure 2-2 : Localisation du terrain sur le schéma d'orientation local

17. Est-il dans une zone DRIGM⁴ ? Oui, la partie qui longe le chemin de la Soquette est en zone de consultation pour carrière souterraine (carrière de phosphate).
18. Est-il en zone inondable/d'aléas d'inondation ? Non
19. Est-il dans une zone de prévention de captage en eau souterraine ? non
20. Existe-t-il un risque de ruissellement ? faible

Biodiversité – protection de l'environnement

21. Le terrain se situe-t-il partiellement en Zone Natura 2000 ? – non
22. Dans le périmètre d'une réserve naturelle : non
23. Dans quelle(s) zone(s) du PCDN⁵ se situe-t-il ? aucun
24. À quel réseau écologique du PCDN appartient-il ? Milieu ouvert (pelouse, prairie, espace agricole) ?
25. Présence d'une espèce animale protégée ? non
26. Présence d'une espèce végétale protégée ? non

Commodités

27. Accès à l'eau de ville, existe-t-il un point d'eau sur le terrain : non
28. Présence d'un raccordement électricité ? non

Infrastructures

29. Présence d'un cabanon/lieu de stockage de matériel, potentiellement utilisable : non
30. Présence de clôtures ? non

⁴ Zone de risques industriels, géologiques et miniers

⁵ Plan Communal de Développement de la Nature

Contexte urbain

31. Proximité d'habitations : proches (<50m)
32. Densité de population environnant les terrains dans un rayon de 1 km : +/- 2600 personnes